



Étude des effets cumulés du projet éolien des Besses (36)

ABO WIND
Février 2020

**Volet faune-flore-milieu
naturel de l'étude d'impact
environnementale**



biotope

Citation recommandée	Biotope, 2020. Étude des effets cumulés du projet éolien des Besses (36). ABO WIND. 10 p.	
Version/Indice	V1	
Date	27 février 2020	
Nom de fichier	Effets_cumules_Besses_36	
N° de contrat	DEV200100155_1	
Maître d'ouvrage	ABO WIND	
Interlocuteur	Émilie FUMEY	Contact : emilie.fumey@abo-wind.fr Tél : 06 28 92 73 19
Biotope, Responsable du projet	Céline BERNARD	Contact : cbernard@biotope.fr Tél : 02 38 61 07 94
Biotope, Responsable de qualité	Ludivine DOYEN	Contact : ldoyen@biotope.fr Tél : 02 38 61 07 94

Sommaire

- | | | |
|----------|--|----------|
| 1 | Contexte de l'étude | 4 |
| 2 | Analyse des effets cumulés du projet de la Ferme des Besses avec d'autres projets | 4 |

Liste des tableaux

- | | |
|---|---|
| Tableau 1 : Projets éoliens sur l'aire d'étude éloignée (15 km) | 4 |
|---|---|

Tables des cartes

- | | |
|---|---|
| Carte 1 : Les projets éoliens sur l'aire d'étude éloignée | 5 |
|---|---|

1 Contexte de l'étude

La société ABO WIND a développé un projet éolien au lieu-dit la Ferme des Besses sur la commune d'Orsennes dans l'Indre (36). Biotope a réalisé le volet faune-flore-milieu naturel de l'étude d'impact environnementale.

Ce complément de rapport concerne l'analyse des effets cumulés du projet éolien de la Ferme des Besses avec d'autres projets dans un périmètre de 15 km.

2 Analyse des effets cumulés du projet de la Ferme des Besses avec d'autres projets

Cf. carte 1. Les projets éoliens sur l'aire d'étude éloignée

Sur l'aire d'étude éloignée (rayon de 15 km autour de l'aire d'étude immédiate du projet éolien de la Ferme des Besses), 2 parcs éoliens ont été autorisés, 2 parcs éoliens sont en instruction et 2 ont été refusés.

Aucun autre projet n'a été identifié dans l'aire d'étude éloignée (15 km) comme étant à prendre en compte pour l'évaluation des impacts cumulés (cf. 4° e) de l'article R.122-5 du Code de l'environnement).

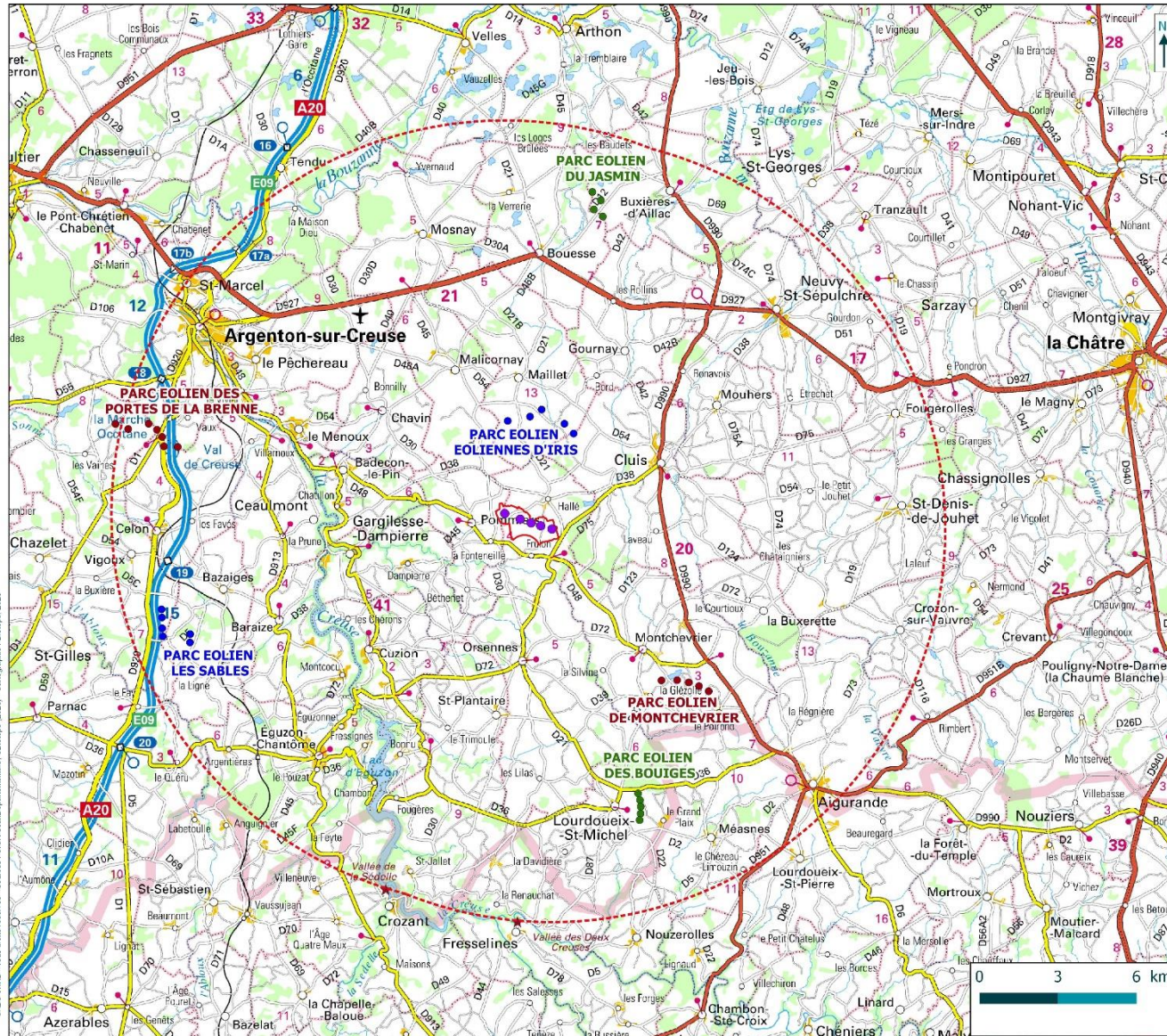
Tableau 1 : Projets éoliens sur l'aire d'étude éloignée (15 km)

État des projets	Projet	Nombre d'éoliennes	Distance au projet éolien de La Ferme des Besses (distance entre les éoliennes les plus proches)
Projets éoliens autorisés	Parc éolien des Bouiges	5	Environ 10,5 km au sud
	Parc éolien du Jasmin	4	Environ 11,9 km au nord
Projets éoliens en cours d'instruction	Parc éolien Les Sables	6	Environ 12,8 km au sud-ouest
	Parc éolien Eoliennes d'Iris	5	Environ 3,5 km au nord
Projets éoliens refusés	Parc éolien des Portes de la Brenne	7	Environ 12,7 km à l'ouest
	Parc éolien de Montchevrier	5	Environ 7 km au sud-est

**Les projets éoliens sur
l'aire d'étude éloignée**

Projet éolien des Besses à Orsennes (36)
Volet faune-flore-milieu naturel de l'étude d'impact environnementale

- Aire d'étude immédiate
 - Aire d'étude éloignée (15 km)
 - Projet éolien de la Ferme des Besses
- Etat des projets**
- Projet éolien autorisé
 - Projet éolien en instruction
 - Projet éolien refusé



Carte 1 : Les projets éoliens sur l'aire d'étude éloignée

Au total, on dénombre, à 15 km du site d'étude, au titre de l'activité éolienne, 6 parcs autorisés ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale, étant souligné que deux ont été refusés (Montchevrier et Portes de la Brenne).

Pour ces 6 projets, le volet faune-flore-milieu naturel de l'étude d'impact a été analysé et les éléments présentés ci-dessous sont les conclusions de ce volet pour les effets cumulés de chaque projet avec le projet éolien des Besses.

L'implantation de plusieurs parcs éoliens peut représenter, selon la distance entre chacun, un obstacle pour les espèces migratrices volantes, tels les oiseaux ou les chauves-souris. On parle alors d'effet barrière. L'effet barrière s'exprime généralement par des réactions de contournement en vol des éoliennes à des distances variables. Il concerne aussi bien des cas de migration active que des transits quotidiens entre zone de repos et zone de gagnage. Il dépend de la sensibilité des espèces, mais aussi de la configuration du parc éolien, de celle du site, ou des conditions climatiques...

Rappelons notamment que les zones de contournement relevées par la littérature spécialisée pour les espèces les plus farouches sont de l'ordre de quelques centaines de mètres. Concernant l'avifaune hivernante ou nicheuse, les espèces recensées vont être sensibles aux effets cumulés à une échelle plus rapprochée que pour l'avifaune migratrice.

Projet éolien des Bouiges

Eu égard à la distance du projet des Besses à celui des Bouiges (10,5 km) et de sa localisation hors du même axe de migration, l'effet barrière pour la migration de l'avifaune est nul. Concernant les chiroptères, compte tenu de l'absence de continuité écologique entre les secteurs d'étude des deux parcs, les effets cumulés sont nuls.

Projet éolien du Jasmin

11,9 km séparent le projet des Besses de celui du Jasmin. Cette distance est suffisante pour éviter un effet cumulé sur la migration de l'avifaune. La distance d'au moins 11 km est également suffisante pour éviter tout risque d'effet barrière pour les chauves-souris compte tenu de l'éloignement du projet des Besses.

Projet éolien Les Sables

L'éloignement du projet Les Sables vis-à-vis du projet des Besses est suffisant pour éviter un risque d'effets cumulatifs sur l'avifaune.

Concernant les migrations, les risques d'effets cumulés sont faibles car l'activité et les risques d'impacts sont faibles au niveau du projet éolien Les Sables.

Le projet des Sables est situé à 12,8 km à l'ouest du projet des Besses. Cette distance est suffisante pour éviter les risques d'effets cumulés sur les chiroptères.

Projet éolien d'Iris

Le parc éolien le plus proche des Besses est celui d'Iris. La distance d'au moins 3,5 km qui les séparent est suffisante pour éviter un risque d'effets cumulatifs sur l'avifaune, et notamment sur les espèces d'oiseaux à faible rayon d'action comme les passereaux.

D'après l'analyse de toutes les données disponibles, on peut en déduire qu'aucun effet cumulé n'affectera la faune chiroptère locale.

Projet éolien des Portes de la Brenne

Concernant les effets cumulés, le projet des Besses est situé à plus de 12 km de celui des Portes de la Brenne. Cette distance est amplement suffisante pour éviter un risque d'effets cumulés sur les espèces à faible rayon d'action comme les passereaux. Concernant les migrations, le projet éolien étant localisé à l'écart des principaux passages, les effets cumulés entre ces projets seront faibles.

Pour les chiroptères, la distance de 12,7 km séparant le projet éolien des Besses avec le projet éolien des Portes de la Brenne est amplement suffisante pour éviter un risque d'effets cumulés. Ainsi, les effets cumulés de ce projet avec le projet des Besses sont faibles.

Projet éolien de Montchevrier

Pour l'avifaune migratrice, le projet des Besses est suffisamment distant (7 km) pour qu'il n'y ait pas d'interaction avec le projet éolien de Montchevrier. Le projet éolien des Besses n'aura donc pas d'impact sur les populations locales aviaires présentes sur le site du projet de Montchevrier et inversement. De plus, l'éloignement des deux sites (7 km) permet aux oiseaux de passer facilement entre les deux projets. Ceux-ci n'auront donc pas d'impact sur l'avifaune en période de migration.

Concernant les chiroptères, les risques potentiels sont les mêmes que ceux identifiés pour l'avifaune. Les problématiques de migration sont les mêmes et ainsi les populations migratrices ne seront pas impactées de manière significative par les deux projets.

Les impacts cumulés du projet de Montchevrier et du projet des Besses sont ainsi qualifiés de faibles pour l'avifaune et les chiroptères.

Conclusion sur les effets cumulés

Dans un rayon de 15 km autour du projet de la Ferme des Besses, 2 projets éoliens ont été autorisés, 2 sont en instruction et 2 ont été refusés. Le projet d'Iris est situé à 3,5 km et le projet éolien de Montchevrier est situé à 7 km, les autres parcs sont situés entre 10,5 et 13 km.

Comme le confirment les études réalisées pour les 6 autres projets éoliens dans un rayon de 15 km, la migration est diffuse sur l'ensemble du secteur mais la vallée de la Creuse, située à plus de 6 km à l'ouest du projet, concentre certains flux. Sur l'ensemble du secteur, un faible nombre d'individus d'espèces sensibles au risque de collision a été observé.

Le couloir entre les parcs éoliens est un corridor de migration de taille suffisante pour permettre à l'avifaune de ne pas réaliser de contournement des parcs. L'impact cumulé est donc évalué à faible vis-à-vis des oiseaux migrateurs et nicheurs.

De même pour les chiroptères, comme le confirment les études réalisées pour les 6 autres projets éoliens dans un rayon de 15 km, on peut en déduire qu'aucun effet cumulé n'affectera la faune chiroptère locale. Les effets cumulés sont donc globalement négligeables.

Par conséquent, les impacts cumulés vis-à-vis des autres parcs éoliens sont très faibles.



Siège social :

22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze

Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr